

Mais tout cela n'est pas un poisson d'avril...

- Une augmentation de la charge pour tous avec des moyens supplémentaires sans rapport. C'est l'efficiencia ☹...
- Une suppression de postes programmée dans les fonctions support au nom de cette même efficacité et dans le même temps une multiplication par trois des contrôles de la recherche d'emploi.
- Le non-remplacement systématique des personnes absentes, que ce soit pour maladie ou départ définitif de l'entreprise. (efficacité toujours).
- Des dysfonctionnements informatiques importants, récurrents et irritants pour tous. (là pour l'efficacité il faudra voir plus tard ...)
- Des conseillers GDD qui sont les grands oubliés de cette fameuse « transformation » alors qu'ils assurent au quotidien le paiement de tous les demandeurs dans les délais et ce malgré une nouvelle réglementation, un outil informatique lent et une augmentation des flux multiples.
- Des conseillers placement dont les portefeuilles explosent avec la mise en place de l'accompagnement intensif et une pression au public croissante à l'accueil, le tout dans un contexte économique dégradé avec des partenaires moins attentifs à la montée en charge.
- Des conseillers entreprise avec de moins en moins de moyens et de mesures pour aller vers les recruteurs alors qu'ils doivent augmenter la prospection et compter avec une externalisation plus concurrentielle que complémentaire.
- Des ELD sans cesse sous pression et dont la conduite est strictement dictée par les indicateurs, des temps dédiés à l'accompagnement réduits à la portion congrue, avec un seul mot d'ordre : « changement » sans réelles vision et valeurs.
- Une diminution de nos moyens, avec une réduction drastique du nombre de mois CDD, quelques embauches au compte-gouttes sur la BDE et des prestations à faible valeur ajoutée pour les demandeurs mais pas pour nos sous- traitants.

**Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant
au 06 22 05 78 54 ou Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr**

**La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres à compter de D1, coefficient 551
ou conseiller niveau 2.2**